

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, puisque le leader adjoint à la Chambre (M. Lewis) a tenu des propos si approuvateurs au sujet de ma façon de présenter ma question, je tiens simplement à signaler que, selon moi, il serait très important d'examiner non seulement les premiers reportages sur les commentaires de M. Reisman mais aussi ceux qui ont fait suite à la réunion du comité d'hier et selon lesquels M. Reisman revenait à la charge de façon encore plus catégorique, après s'être tout d'abord rétracté devant le comité. Il me semble que nous devons examiner les deux séries d'articles.

● (1220)

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je vais faire un seul renvoi au harsard pour faciliter votre décision. Je cite un extrait de la page 10166 du 20 octobre 1987:

Les Canadiens devraient se demander lequel est le pire, le racisme lui-même ou l'utilisation qu'on en fait? J'affirme que le gouvernement se sert du racisme pour faire adopter un projet répressif.

Personne n'a soulevé la question de privilège à ce sujet, mais ce sont les paroles du député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly).

M. Manly: C'est bien vrai!

M. Friesen: Comment se fait-il que lorsqu'un ministériel est censé avoir fait ce genre de déclaration, on le fustige, tandis que lorsqu'un député de l'opposition profère à la Chambre ce genre d'accusation à l'endroit du gouvernement, les députés de l'opposition ne trouvent rien à redire?

M. le vice-président: Je remercie les députés de leurs interventions. La présidence va évidemment considérer les deux questions de privilège et faire rapport à la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

RECTIFICATION APPORTÉE PAR UN MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pendant la période des questions aujourd'hui, j'ai fait allusion à l'entente qu'avait approuvée le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) juste après son élection à la tête du parti libéral. J'ai parlé une fois, à juste titre, d'une entente et l'autre fois, à tort, d'un traité. Il s'agissait bien d'une entente. Elle n'en a pas moins un caractère obligatoire, mais je tiens à préciser aux fins du compte rendu que j'ai utilisé à tort le terme «traité».

M. le vice-président: Je remercie le ministre.

Le député de Skeena (M. Fulton) invoque-t-il le Règlement?

Privilège—M. Fulton

M. Fulton: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ACCUSATION DE CONDUITE ANTIPARLEMENTAIRE— DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LA DÉCISION PRISE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai appris peu avant 11 heures que je n'obtiendrai pas la parole pendant la période des questions. Je voulais soulever une question très grave au sujet de la Bande indienne de Lubicon. Je voudrais savoir précisément quelle décision a été prise. La question dont je voulais traiter a été ajournée hier et, si je ne m'abuse, dans ce cas, la présidence doit trancher la question, dans un sens ou dans l'autre.

De toute évidence lorsque j'apprends que je n'obtiendrai pas la parole pendant la période des questions, bien que j'ai d'importantes questions à soulever comme l'affaire de la Bande de Lubicon découlant de la décision prise hier soir par le gouvernement de l'Alberta...

M. Clark (Yellowhead): Vos actes ne sont pas sans conséquences, Jim.

M. Fulton: ... autrement dit, on empiète sur mes droits de député.

M. Clark (Yellowhead): Vous êtes le seul responsable.

M. Fulton: Je voudrais que la présidence m'explique la décision précise qui a été prise au sujet de la question soulevée mercredi. Comme je l'ai précisé au Président hier, je n'ai pas l'intention de retirer les remarques que j'ai faites au sujet du premier ministre (M. Mulroney).

M. le Président: Hier, le député de Skeena (M. Fulton) a signalé à la présidence qu'il refusait de retirer des remarques manifestement antiréglementaires, remarques qui ne sont pas permises à la Chambre, qui ne l'ont jamais été et ne le seront jamais, et en disant cela, je pense exprimer l'avis de toute la Chambre. Cela dit, la présidence a le choix entre deux choses; elle peut désigner le député et le renvoyer de la Chambre pendant deux heures. A mon avis, ce n'est pas du tout une mesure disciplinaire.

Deuxièmement, j'ai demandé au député de se rétracter. Je ne lui ai pas fixé de délai pour le faire. J'ajoute que je connais très bien et que je respecte le député de Skeena, non seulement en tant que collègue à la Chambre, mais également sur le plan personnel. J'ai la plus haute estime pour lui. Je pense également comprendre ses sentiments à cet égard. Cependant, les sentiments d'un député ne peuvent pas passer avant les règlements et traditions de la Chambre.